

23 mars 2010

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à un dispositif scénographique et à la signalétique dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, 2012 *Rousseau pour tous*, pour un montant total de 852 500 francs, soit:**

- un montant de 686 000 francs destiné à la création d'un dispositif scénographique événementiel sur l'île Rousseau;
- un montant de 166 500 francs destiné à la création d'une signalétique permanente sur l'île Rousseau et dans la ville.

**Rapport de M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.**

La proposition PR-760 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 janvier 2010. Elle a été examinée lors des séances de commission des 3 février et 3 mars 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Pérez.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie pour son excellent travail.

### **Préambule**

La proposition PR-760 vient compléter la proposition PR-701 destinée à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation *2012 Rousseau pour tous*.

### **Séance du 3 février 2010**

*Audition de M. Manuel Tornare, magistrat chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture, M. Philippe Meylan, chef de service au Service des bâtiments (BAT), M. Daniel Oertli, chef de service au Service des espaces verts et de l'environnement, M<sup>me</sup> Céline Douadi, architecte (BAT), M. François Jacob, conservateur à la Bibliothèque de Genève, et M. Claude Brulhart, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité*

M<sup>me</sup> Koelliker rappelle la motion du Conseil municipal qui demandait la valorisation de Rousseau à Genève, et les institutions spécialisées, qui souhaitaient

donner une certaine envergure à la commémoration. La Ville a donc réuni, au sein d'une structure complexe qui comprend un comité de pilotage et plusieurs commissions, de nombreuses personnes concernées par l'événement, aussi bien la Ville, l'Etat, l'Université et les milieux associatifs. Cette commémoration s'articule autour de trois axes: les événements phares, l'appel à projets (30 projets sur un total de 130 ont été sélectionnés par un jury international) et les projets institutionnels. Dans ce sens, l'île serait le lieu central de l'événement, et il n'est pas envisageable de faire l'économie d'une rénovation pour une manifestation internationale. En effet, la volonté est d'installer, d'une part, une borne interactive, qui permette au public d'y trouver les informations nécessaires et, d'autre part, un dispositif scénographique, afin que des miniévénements en lien avec les projets retenus puissent se produire; cela sous réserve d'acceptation du Conseil municipal. En outre, ils souhaitent mettre en place une signalétique spécifique, dont le point de départ serait l'île, et qui guiderait le public vers les différents lieux.

M. Jacob évoque les trois directions qui peuvent être opérées. Premièrement, la signalétique, partant de l'île vers les différents quartiers où Rousseau a vécu. Deuxièmement, il s'agirait de faire de cette île le relais de tout ce qui va se passer à Genève et ailleurs en Europe, au moyen d'une borne interactive qui informe le public. Enfin, l'idée consiste à concevoir des microévénements, qui renvoient le public vers les événements phares, sorte de version miniature et rapide des spectacles. Par exemple, il serait tout à fait possible d'envisager avec le Grand Théâtre des petits concerts, avec une scénographie adaptée, qui parerait le bruit du pont. De même, des colloques scientifiques pourraient y voir le jour. La Société Jean-Jacques-Rousseau est en effet associée à de nombreux pays, dont le Japon et les USA, qui s'inspirent de Rousseau. M. Eicher a également le projet d'investir une île, tout comme M. Curti, qui proposerait un extrait de son opéra de marionnettes, ou encore M. Reusser avec son projet cinéma. Mis bout à bout, on aboutit à 60 jours d'occupation pour l'année, où l'île devient le cœur de la manifestation, sorte de pulsation de la commémoration, avec une infrastructure légère, qui évoluera en fonction des projets.

M. Brulhart ajoute que le chiffrage pour la demande de crédit s'est fait sur la projection de projets similaires et sur la base de ce programme précis, mais qu'il ne pourra être définitif qu'une fois le projet de réaménagement bouclé. Il est clair que les mandataires choisis tiendront compte de la nouvelle configuration du site. En outre, le dispositif signalétique sera pérenne, afin de mettre en valeur les autres sites.

Aux multiples questions de la commission, on retiendra que:

- La forme de la signalétique est à définir. Celle déjà existante ne se voit pas. Trois types d'éléments ont été envisagés: les panneaux d'information, des éléments de balisage directionnel et des distributeurs de dépliants du parcours.

- Le revêtement (gravier) du sol de l'île ne va pas fondamentalement changer. Etant donnée l'ombre importante, ce revêtement ne pourra pas être de l'herbe; seules les plantations seront protégées pendant les festivités. Le pont des Bergues n'est pas ouvert à la circulation, et il y a toujours eu des événements. Le calendrier a été conçu de manière à répartir les événements et par là même la circulation des gens. Concernant les spots prévus sur l'île, il s'agira plus de *teasing*, ce qui ne va pas drainer des foules.
- Les spots sont compris dans les budgets. Les porteurs de projet attendent maintenant le feu vert du Conseil municipal; la prise de risque est donc la même que pour un projet habituel, avec un accord de partenariat qui préserve les intérêts de la Ville.
- Les peupliers sur l'île sont condamnés et vont être abattus, car ils représentent un danger réel pour la population, seul le platane et le marronnier sont en bon état. Les nouveaux peupliers feront dans les six mètres de haut.
- Un commissaire fait part de ses doutes et réticences concernant le lancement d'un concours, et notamment en l'absence d'un cahier des charges d'entretien des parcs et jardins, document qui a été maintes fois demandé. De plus, le modèle de l'île est bien connu, puisqu'il s'agit de celle d'Ermenonville. Cette référence et l'histoire du lieu sont à mettre en avant, plus qu'un concours qui laisserait une «star» élaborer un projet.

Une étude historique existe déjà. Elle a été réalisée par M. Beuchat, et le site est bien documenté. L'idée est de respecter le génie du lieu, c'est-à-dire une adéquation entre la pierre et la nature. Le but est de s'adresser à des historiens de l'art, à des spécialistes des parcs et jardins afin de réhabiliter les lieux, avec un cahier des charges suffisamment précis pour respecter cela, et pour que l'on puisse rapidement s'intégrer aux différents événements. Le résultat attendu concerne une réflexion précise sur le mobilier, l'autorisation, l'éclairage et la protection contre le bruit.

- Le souhait est de faire de ce lieu un endroit soigné, avec un mobilier urbain en rapport avec l'ambiance.
- Actuellement, il n'y a pas d'idée précise pour sécuriser un cheminement sans barrières pour cette proposition PR-760; le mandataire fera une proposition qui sera validée par les différents services.
- Différents commissaires jugent qu'il serait préférable de concevoir une signalétique des lieux culturels à Genève, qui inclurait alors Rousseau, et d'autres personnages importants. On nous rappelle la proposition de 1998 pour une signalétique des lieux culturels et institutionnels, qui a été refusée par le Conseil municipal. La Ville essaye de combler ce vide au coup par coup (quartier des Bains, MEG, etc.).

- Cette signalétique ne se pensera pas uniquement sur Rousseau, mais partira de sa personne pour aborder d’autres personnages et d’autres lieux. Elle aura donc l’avantage de relier tous les quartiers de Genève et de signaler aux visiteurs étrangers d’autres grandes personnalités, comme Amiel par exemple. Rousseau est en outre, avec Calvin, le personnage genevois le plus connu au monde, et le seul qui permette ces déclinaisons. Enfin, dans les projets retenus se trouve un projet de promenade, qui consistera à faire de Rousseau le cœur de la vie genevoise. Rousseau a en effet touché à tout, et permet des déclinaisons incroyables.
- Toutes les communes où Rousseau est passé collaborent, dont Confignon.
- Les différents services ont collaboré dès le départ pour mener à bien l’organisation du tricentenaire et la rénovation de l’île.
- Les microévénements seront accomplis par les artistes et acteurs culturels eux-mêmes.
- Concernant les honoraires du graphiste (50% du budget), il ne s’agit pas uniquement de mise en page, mais également de recherche de contenu par le commissariat scientifique.

Par «signalétique», on entend: un visuel que l’on identifie à l’institution. Il faut distinguer deux choses: les balisages directionnels et les éléments plus spécifiques à Rousseau (panneaux), avec des textes, près des lieux où il a vécu. La ligne graphique sera propre à Rousseau.

### **Séance du 3 mars 2010**

Une commissaire socialiste et un commissaire radical proposent deux recommandations.

La présidente soumet à l’adoption de la commission des travaux et des constructions la proposition de recommandation suivante adressée au Conseil administratif: «Le Conseil municipal recommande que la signalétique concernant la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*, s’inscrive dans le concept général et cohérent de la signalétique culturelle de la Ville de Genève.»

Cette recommandation est acceptée par 14 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC) et 1 abstention (L).

La présidente soumet à l’adoption de la commission des travaux et des constructions la proposition de recommandation suivante adressée au Conseil administratif: «Le Conseil municipal recommande de veiller à ce que l’implan-

tation du dispositif scénographique du jubilé de Rousseau n'endommage pas l'aménagement de surface de l'île Rousseau.»

Cette recommandation est approuvée à l'unanimité.

La présidente soumet à l'adoption de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-760 assortie des recommandations votées par la commission.

La proposition PR-760 est approuvée à l'unanimité, avec les recommandations votées par la commission.

### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 686 000 francs destiné à la création d'un dispositif scénographique événementiel sur l'île Rousseau, dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 686 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2017.

### *PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 166 500 francs destiné à la création d'une signalétique permanente sur l'île Rousseau et dans la ville, dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, *2012 Rousseau pour tous*.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 166 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2017.